



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Président du conseil d'administration
à

Monsieur Jacques NOAILLE
Secrétaire général de UNSA SDIS 33
18, allée des vignes
33360 CARIGNAN DE BORDEAUX

Bordeaux, le 3 août 2021

DIR/PA/GADS/PJ/AM/2021-68894
Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Mesdames et messieurs les représentants des organisations syndicales,

Plusieurs organisations ont souhaité déposer un préavis de grève pour la période du 7 au 10 août 2021. Les revendications portées par ce mouvement se déploient sur différents axes, liés entre eux par l'augmentation de l'activité opérationnelle en matière de secours aux personnes.

Ainsi, trois thématiques ont été plus explicitement exprimées :

- les temps d'attente des vecteurs sanitaires du SDIS au niveau des services d'accueil des urgences des différents établissements de soin ;
- l'augmentation des interventions ne relevant pas, a priori, des missions du SDIS ;
- le manque d'effectifs et l'impossibilité d'atteindre les potentiels opérationnels journaliers.

Vous le savez, puisque je m'exprime régulièrement avec vos différentes organisations sur cette thématique, je partage largement votre constat de cette augmentation démesurée de ces interventions qui, de surcroît, s'éloignent de plus en plus de ce que l'on devrait considérer comme du réel secours d'urgence aux personnes.

Bien que n'ayant pas réglementairement la responsabilité opérationnelle du SDIS, j'ai souhaité m'engager fortement sur ce thème, qui est essentiel au bien vivre des habitantes et des habitants de notre département, et suis avec la plus grande attention ce dossier, sur lequel je m'implique de manière régulière au niveau des différentes organisations et instances auxquelles je participe, ou auprès des représentants de l'État.

Les problématiques autour du secours aux personnes sont en réalité de plusieurs ordres, qui relèvent pour la plupart du champ d'action de l'Agence Régionale de Santé, elle-même placée sous l'autorité directe du ministère de la Santé.

Les difficultés existent dès la prise d'appel. Le centre de réception et de régulation des appels 15 ne dispose visiblement pas des moyens lui permettant de réaliser ses missions dans de bonnes conditions. Elles entraînent mécaniquement plusieurs dysfonctionnements : temps de décroché allongés, difficultés à identifier les réelles urgences, incapacité à trouver des vecteurs de transport sanitaire privés,

méconnaissance des taux de charge des différents services d'accueil des urgences entraînant des orientations de vecteurs SDIS vers des services sans lit disponible.

Plusieurs jurisprudences récentes ont par ailleurs mené les CRRA15 à sur-engager des vecteurs SDIS pour des levées de doute. Cette tendance a eu pour effet dans un temps extrêmement court, de faire passer le taux de transports non effectués, dites opérations blanches, ces interventions pour lesquelles l'état de la victime ne nécessite pas d'évacuation sanitaire, voire même aucun geste de secourisme, à près de 30% du total de l'activité SUAP.

Par ailleurs, la carence en lits avais et le manque de moyens criant des services d'accueil des urgences entraînent une véritable thrombose de ces derniers. Fermeture de services, carence d'infirmier d'accueil et d'orientation, usure des médecins urgentistes, absence de ligne dédiée à l'accueil des véhicules de secours, sont autant de raisons qui expliquent les problèmes actuels.

Enfin, il ne faut pas négliger que la crise causée par l'épidémie de COVID-19 et la nécessaire campagne de vaccination qui en découle ont encore fragilisé une réponse sanitaire en souffrance.

Toutes ces problématiques sont connues et je m'attache depuis maintenant plusieurs années à alerter les autorités sanitaires sur la dégradation de la situation.

J'ai déjà pu vous faire part des courriers transmis au ministre des Solidarités et de la Santé, au Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine et à Madame la Préfète. Je vous ai récemment relaté ma rencontre avec le Directeur général du CHU de Bordeaux, pour évoquer les situations que vous rencontrez de plus en plus fréquemment.

Devant l'augmentation du nombre d'interventions et notre incapacité réglementaire à la réguler, j'ai fédéré l'ensemble des décideurs politiques locaux pour mettre en œuvre un effort très important de création d'emplois, pour lesquels le recrutement et la formation de nouveaux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels est en cours, appuyé par l'organisation d'un prochain concours. J'ai, de plus, fait procéder à l'ouverture de postes de contractuels afin de permettre de lisser les effets de vague liés à la formation des nouvelles recrues. Très concrètement, le budget du SDIS bénéficie de 4,7 millions d'euros de recettes supplémentaires liées aux participations volontaires, ce qui se traduit notamment par le recrutement de 84 sapeurs-pompiers dont 59 pour les seuls centres de secours de l'agglomération bordelaise.

Par ailleurs, la direction du SDIS participe activement au niveau national à des groupes de travail créés pour permettre à l'échelon ministériel de mieux appréhender cette activité SAP/SUAP qui emploie de plus en plus les ressources des SDIS. Ainsi, la Gironde a pu produire de nombreux documents techniques ou statistiques et a formulé de nombreuses propositions.

Le Directeur départemental adjoint siège dorénavant dans plusieurs instances de gouvernance locale gérées par l'ARS. Cette présence permet de faire entendre le point de vue du SDIS auprès des décideurs en matière de santé publique, et de leur faire prendre conscience des difficultés rencontrées.

Vous le savez, le SDIS de la Gironde a été précurseur dans l'identification de ces problématiques et n'a jamais hésité à chercher par tous les moyens, y compris judiciaires, à rationaliser le fonctionnement du système.

La semaine passée encore, j'ai tenu à adresser plusieurs courriers à nos interlocuteurs et décideurs locaux, pour leur faire part de l'aggravation de la situation et de la multiplication des dysfonctionnements.

À l'heure de l'émergence d'un mouvement social porté par les organisations représentatives des personnels du SDIS de la Gironde, vous comprendrez que votre Président partage vos convictions et tente de faire bouger les lignes.

Les résultats sont encore minces, mais ils existent bel et bien.

La rencontre avec Monsieur BUBIEN, Directeur général du CHU de Bordeaux, a permis de définir la nécessité d'intégrer un accueil facilité des VSAV dans le projet de restructuration des urgences du CHU. J'ai encore récemment insisté sur les efforts qui devront être réalisés à plus court terme au niveau du CRRA15, sur l'augmentation du nombre d'IAO disponibles, sur le besoin de formations communes SDIS/CHU en lien avec la régulation, sur le possible intergiciel entre les systèmes de gestion opérationnel du SDIS et du CRRA15.

Le 13 novembre dernier, une réunion a été organisée à mon initiative pour vous permettre de rencontrer l'encadrement de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Des engagements ont été pris, que j'ai rappelé la semaine passée à son directeur : campagne de communication à destination du grand public sur les bonnes pratiques de recours aux urgences, meilleure utilisation des transporteurs sanitaires privés, étude approfondie des besoins en matière de transport sanitaire urgent selon les franges du territoire.

Le Préfet délégué à la sécurité et à la défense m'a informé en début de semaine que l'ARS a débloqué deux lignes ambulancières privées qui seraient dédiées au transport sanitaire urgent en journée durant tout le mois d'août, à titre expérimental.

Hier, lundi 2 août, la DGSCGC et la DGOS ont diffusé une instruction interministérielle relative à l'articulation entre secours d'urgence à personne et aide médicale urgente, accompagnée de deux guides de bonnes pratiques relatifs à la temporisation des carences ambulancières et la réduction du temps d'attente des sapeurs-pompiers aux services d'urgence. Ils ont vocation à optimiser la réponse opérationnelle des SDIS et à assurer une meilleure articulation entre les services.

Ces guides, que les services du SDIS commencent à expertiser dès aujourd'hui, correspondent à la production des groupes de travail organisés depuis 2019 auxquels le SDIS de la Gironde a contribué.

Enfin, le projet de loi porté par le député Fabien MATRAS aborde la question du secours d'urgence aux personnes dans son article 3. Il sera important de mesurer l'impact de cette modification législative lors de l'adoption définitive du texte.

Vous le voyez, les lignes bougent dans ce domaine du secours aux personnes. La prise de conscience des problématiques communes devient de plus en plus partagée. De nombreux efforts restent à fournir pour revenir à une situation tenable pour le SDIS, notamment du côté de la Santé, mais j'ai bon espoir que, au travers de dialogues constructifs, la qualité du service public s'améliore au bénéfice de la population girondine.

À titre personnel, je suis prêt à m'engager dans toutes les démarches susceptibles de faire évoluer positivement la situation et j'étudierai avec la plus grande attention toutes les propositions à même de m'être présentées, je l'ai encore exprimé à l'ensemble de nos interlocuteurs la semaine passée.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les représentants des organisations syndicales, en l'assurance de mon engagement dévoué pour la Gironde.

Le Président du conseil d'administration,


Jean-Luc GLEYZE